



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2020-896

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 7 septembre 2020,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Adj. technique principal ^{pour cl} est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	ROUX Henri	Au choix	9ème	01/01/2020

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 10 décembre 2020

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,

Claude PONZO



cdg83



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 CENTRE DE GESTION
 DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
 DU VAR
ARRETE N° 2020-895
**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
 D'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire**

Nous, Claude PONZO,
 Président du Centre de Gestion du Var,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2007 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,

Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 7 septembre 2020,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	SCHIAVAZZI Elodie	Au choix	5ème	01/12/2020

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 10 décembre 2020

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,

Claude PONZO





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR**ARRETE N° 2020-886****TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Ingénieur principal titulaire**

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié avec effet du 01/03/2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 modifié avec effet du 01/03/2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié avec effet du 01/03/2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 7 septembre 2020,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promovable à compter du
1	RIOCREUX Jérémie	Au choix	5ème	01/01/2020

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 4 décembre 2020

LE PRESIDENT

Claude PONZO

